

MISE À DISPOSITION DE LA RÉSIDENCE D'ÉCRITURE DE LA MAISON DE LA LITTÉRATURE

La Maison de la littérature désire proposer aux autrices, auteurs, conteuses, conteurs et artistes en arts littéraires l'opportunité d'occuper la résidence d'écriture de la Maison de la littérature, en dehors des programmes réguliers de résidence. Deux séjours sont disponibles cette année.

Séjour du 1^{er} septembre au 17 septembre 2024

Pour être admissible à ce séjour dans la résidence, vous devez :

- être autrice, auteur, conteuse, conteur ou artiste en arts littéraires et avoir un projet d'écriture en cours de rédaction;
- résider dans la province de Québec;
- avoir publié à compte d'éditeur ou dans une revue spécialisée reconnue ou dans un ouvrage collectif publié à compte d'éditeur ou avoir présenté un spectacle littéraire dont vous avez écrit les textes.

Séjour du 1^{er} décembre au 20 décembre 2024

Pour être admissible à ce séjour dans la résidence, vous devez :

- être autrice, auteur, conteuse, conteur ou artiste en arts littéraires et avoir un projet d'écriture en cours de rédaction;
- résider dans la province de Québec;
- avoir publié à compte d'éditeur ou dans une revue spécialisée reconnue ou dans un ouvrage collectif publié à compte d'éditeur ou avoir présenté un spectacle littéraire dont vous avez écrit les textes.

Dossier de candidature

Pour les deux séjours, le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- une lettre d'intention (maximum 1 page et demie) expliquant en quoi votre présence à la Maison de la littérature viendra soutenir votre projet d'écriture en cours, description du projet en cours;
- un curriculum vitae (maximum 5 pages).

Conditions d'accueil

L'ICQ et la Maison de la littérature offrent un hébergement et un espace de travail à la résidence d'écriture, soit un appartement de 3 ½ pièces entièrement meublé et équipé au sein de la Maison de la littérature ainsi que les frais de transport. Les frais de subsistance et les honoraires de création restent à la charge de l'artiste. Une bourse de résidence peut être demandée à un organisme tiers, par exemple le Conseil des arts et des lettres du Québec ou le Conseil des arts du Canada.

Date limite pour la présentation d'une candidature

Le mercredi 22 mai à minuit.

Faites parvenir votre dossier par courriel à residences@institutcanadien.qc.ca

Sélection

Les deux dossiers lauréats seront déterminés par un jury interne qui fera une évaluation sur la base des critères suivants :

- Pertinence de la venue en résidence en regard du projet d'écriture
- Pertinence de la résidence dans la consolidation d'un parcours en littérature ou en arts littéraires

Information

www.maisondelalitterature.qc.ca

Juliette Berton, Coordonnatrice à la gestion des programmes

residences@institutcanadien.qc.ca